

Les Vétérinaires vaudois face à la «guerre des vaches»

E. Leresche, Crissier

Résumé

En 1966, les vétérinaires praticiens vaudois sont confrontés à l'importation clandestine de sperme et de bétail en provenance de France. La Société Vaudoise des Vétérinaires écrit une lettre ouverte au Conseiller Fédéral Hans Schaffner. Cette intervention déclenche un mouvement politique qui aboutit à la libéralisation, du moins partielle, de l'importation de sperme des races étrangères.

Mots clés: importation de sperme, lettre ouverte, libéralisation de l'importation

Veterinarians of Waadt confronted with the "war of cows"

During spring 1966 the veterinary practitioners of the canton Waadt were confronted with the illegal import of bovine semen and cattle from France. The Société Vaudoise des Vétérinaires wrote an "open letter" to the former Federal Councillor Schaffner. This letter achieved a partially liberalization of the importation of bovine semen of foreign breeds.

Keywords: bovine semen, open letter, importation

Politique suisse en matière d'élevage

Nous sommes au printemps de l'année 1966; l'ambiance est lourde dans la population agricole de notre coin de pays et même dans le public en général, informé de plus en plus par la presse. Elle l'est également, bien qu'obligatoirement plus discrète, chez les vétérinaires praticiens vaudois. «La Guerre des vaches», tel est devenu son nom, dure, en effet, depuis 1964 et s'amplifie encore gravement! Il faut savoir que la législation agricole suisse d'alors n'autorise que quatre races bovines et fixe les seules reconnues par canton ou région. Elle est totalement anachronique. Les performances des races étrangères qui ont bénéficié depuis plusieurs années de l'insémination artificielle, sont largement supérieures à celles de nos races suisses sélectionnées pour deux fins (lait, viande), en particulier dans la productivité laitière. Cette situation représente un grand handicap pour la compétitivité du paysan suisse par rapport à l'étranger proche. Or, le secteur de la production laitière constitue la part la plus importante du revenu agricole en Suisse et la race française voisine Montbéliarde a depuis quelques années des rendements laitiers moyens par vache très élevés (pour l'époque) qui font réfléchir et inquiètent de plus en plus pour leur avenir de nombreux producteurs de nos régions. Il y a aussi la race Frisonne qui fait des envieux.

Face à cette situation, il y a un quasi inertie des autorités fédérales. Après avoir fait fermer le centre d'insé-

mination du Crêt du Locle, ouvert à l'initiative de vétérinaires romands regroupés dans la société coopérative Vétromand, elles ont bien créé trois centres régionaux d'insémination artificielle (dont celui de Pierrabot pour la Suisse occidentale) sous l'égide de la Fédération suisse d'insémination artificielle (FSIA), mais leur activité est liée aux quatre races «nationales». Des mouvements de mécontentement ont donc gagné de plus en plus de producteurs de lait. Un groupe de paysans du Jura vaudois (dit le «Groupe de Romainmôtier»), entreprenants et dynamiques, avait déjà, dès 1963, bien essayé, et de façon renouvelée, d'obtenir des Autorités fédérales (MM. Kiener, responsable du secteur «élevage» à la Division Fédérale de l'agriculture, Clavadetscher, Chef de cette Division et MM. les Conseillers Fédéraux Wahlen et Schaffner) des autorisations spéciales pour l'importation de semence de taureaux montbéliards. Après des prémices qui permettaient d'espérer une réponse positive, un non final mettait un terme à la démarche. De guerre lasse et déterminés à ne pas se laisser faire plus longtemps, ils se mettent à introduire illégalement de la semence provenant du centre d'insémination de la race Montbéliarde de Crançot dans le Jura français. En février 1964, trois éleveurs, qui ont ainsi passé aux actes, sont arrêtés par un douanier peu après avoir passé la frontière vers Ballaigues, lors de leur premier passage clandestin. Leur container, avec 500 doses de sperme provenant de deux taureaux testés, est saisi et

son contenu est réparti pour des essais sur des vaches Simmenthal dans les pénitenciers de Witzwill, Belchasse et Thorberg (les résultats ne paraissent pas être connus). Puis, à plus grand risque encore, des veaux Montbéliards passent la frontière à dos d'homme dans les hauteurs jurassiennes et enfin des vaches en nombre croissant. D'ailleurs, la contrebande pour les Frisonnes emboîte assez rapidement le pas sur celle des Montbéliards, mais chez d'autres groupes de paysans.

Position des vétérinaire praticiens vaudois et intervention de la Société des Vétérinaires Vaudois

Conscients, toutefois, de l'importante avance de la Suisse, dans le secteur de la lutte contre les épizooties (nous saluons ici le grand travail accompli sous la direction de l'Office Vétérinaire Fédéral), les propriétaires qui introduisent un animal étranger dans leur cheptel, ne veulent pas prendre le risque d'une réinfection de leur troupeau, en particulier par la brucellose (fièvre de Bang); ils appellent leur vétérinaire pour une prise de sang à faire contrôler à l'Institut Galli-Valerio. Ces confrères identifient du premier coup d'œil la provenance illégale des animaux et se voient confrontés à l'application ou non de leur devoir professionnel légal. Dans la situation qui prévaut, ils n'ont surtout pas l'esprit délateur et, bien que le public soit de plus en plus informé de cette fâcheuse situation et que des affrontements d'opinion deviennent de plus en plus aigus, aucun d'entre eux, à ma connaissance, n'a dénoncé de paysans contrevenants. Pourtant, cette situation pour le moins délicate, avec déjà des violences dans le terrain, les inquiète sérieusement. A qui peuvent-ils le plus facilement s'en ouvrir? Je suis à ce moment-là secrétaire de la Société Vaudoise des Vétérinaires (SVV), ainsi qu'à la tête de la société Biokema SA. Aux yeux de mes confrères concernés, j'ai probablement une image de neutralité, propice aux confidences. Je deviens ainsi une « oreille » pour celles-ci et les appels, souvent renouvelés de ces confrères, se multiplient. Ils me confient leurs préoccupations, s'interrogent et sollicitent la plupart du temps mon avis. Or, comme je déplore personnellement depuis longtemps la politique agricole de la Confédération dans ce domaine, il m'apparaît rapidement que l'on ne peut pas continuer ainsi, qu'il faut faire quelque chose et que dans cette triste situation, les vétérinaires ont quelques arguments pour se manifester.

Fort de tout ce que je sais, je me sens le devoir, comme secrétaire SVV, de préparer le texte d'une lettre à adresser au Chef du Département de l'Economie Publique, le rigide et très conservateur Conseiller Fédéral Hans Schaffner (Il vient d'ailleurs de décider

en début d'année 2005 à l'âge de 91 ans à St-Prex). Pour que cette lettre ait un large écho et qu'elle puisse ainsi exercer une pression sur les autorités avec l'aide de l'opinion publique, elle doit être une « lettre ouverte ». J'en soumets d'abord le projet à notre président SVV, Jean Pidoux. Très réservé au départ, car il craint qu'une initiative telle que formulée dans ce projet porte atteinte à l'œuvre de son père (déjà vétérinaire), membre fondateur du Herd Book de la race Simmenthal, il n'en reconnaît pas moins la pertinence des arguments présentés. Avec raison, il estime qu'avant d'aller de l'avant, il faut, en plus de l'approbation du Comité, aussi celle de la Commission des Intérêts Professionnels (CIP, devenue la COV), qui comprend d'ailleurs des confrères concernés par le problème.

Au cours de la réunion de nos deux organes SVV, les quelques réticences sont levées, les formulations jugées trop agressives sont adoucies et quelques autres précautions de langage encourageantes pour les races suisses sont insérées, quitte à rallonger un peu le texte. La décision est alors prise de l'envoyer au Conseiller Fédéral en « lettre ouverte », comme prévu, munie des signatures du Comité et de la CIP (4 signatures).

Datée du vendredi 20 mai 1966 (Fig. 1) et accompagnée d'un courrier précisant instamment qu'elle ne doit pas être publiée avant le mardi 24 mai, afin d'être assurés de sa réception préalable par le Conseiller Fédéral, elle est adressée aux différents destinataires choisis pour une telle publication (quotidiens vaudois: Feuille d'Avis, Gazette, Tribune, Nouvelle Revue et toute la presse agricole romande); des copies sont adressées à la Société des Vétérinaires Suisses (SVS) à laquelle nous demandons une intervention de même nature au nom de toute la profession vétérinaire suisse, à l'Office Vétérinaire Fédéral et au Service Vétérinaire Cantonal vaudois. Tous les journaux visés publient notre lettre, avec souvent un titre largement explicite, tel celui de l'hebdomadaire agricole « La Terre Vaudoise » du 28 mai 1966: « La Société Vaudoise des Vétérinaires dans une lettre ouverte à M. le Conseiller fédéral Schaffner dénonce le caractère étroit et suranné du statut actuel de l'élevage bovin suisse. » Ces journaux, sauf un, respectent le délai de publication expressément demandé. Il s'agit de la Feuille d'Avis de Lausanne (le plus grand tirage romand, devenu « 24 Heures »). Elle fait paraître notre lettre à ma grande colère, le lundi après-midi 23 mai. Selon son Rédacteur en Chef, M. Pierre Cordey, elle contrevient gravement à l'éthique journalistique, mais elle est publiée contre son avis sur l'ordre du Secrétaire Général, prétextant qu'il était impossible pour la notoriété de son journal de publier un « tel scoop » (dixit) après ses concurrents sortant le matin, tels la Gazette et la Tribune!

Lausanne, le 20 mai 1966

Lettre ouverte à

Monsieur le Conseiller Fédéral
Hans SCHAFFNER
Chef du Département fédéral de
l'économie publique
Palais fédéral
3003 BERNE

Monsieur le Conseiller Fédéral,

La Société Vaudoise des Vétérinaires constate qu'un profond malaise règne dans la population agricole, et même dans le public en général, depuis que des animaux de l'espèce bovine ou de la semence étrangère ont été introduits illégalement en Suisse, et particulièrement dans le canton de Vaud.

Le public a, par la même occasion, appris avec étonnement que le paysan suisse n'a pas le droit d'acheter ou d'élever des bovins n'appartenant pas aux races dites "nationales" et que, pour l'éleveur vaudois, la race Simmental est la seule officielle.

Les vétérinaires vaudois sont conscients des problèmes des agriculteurs, propriétaires de bétail car ils sont quotidiennement en contact avec tous leurs animaux, alors que les responsables de l'élevage ne voient, eux, que les meilleurs sujets sur les places de concours ou à l'occasion des expositions.

La Société Vaudoise des Vétérinaires réprouve bien entendu toute pratique illégale. Elle attire cependant votre attention sur le caractère étroit et serré de la législation sur l'élevage bovin actuellement en vigueur. A sa connaissance, il n'existe en Suisse aucune loi aussi restrictive dans les autres secteurs de l'économie, où il serait pour le moins inconcevable de ne pas pouvoir bénéficier des progrès scientifiques ou techniques réalisés dans d'autres pays. La Société Vaudoise des Vétérinaires insiste pour que la structure et les lois régissant notre élevage bovin soient entièrement réétudiées. En attendant, des organismes privés devraient être autorisés, à leurs frais et sous contrôle, à effectuer des essais planifiés sur des races bovines étrangères, voire des croisements industriels tels qu'ils se pratiquent dans d'autres secteurs de l'élevage (moutons, porcs, volaille), et pour autant que les réglementations concernant les épizooties soient soigneusement respectées.

Monsieur le Conseiller Fédéral
Hans SCHAFFNER

Tout ceci n'empêche nullement, bien au contraire, les organismes officiels et les structures agricoles existantes de continuer à déployer toute leur énergie pour l'amélioration des races bovines suisses; on aurait tort en effet de ne pas reconnaître leurs grandes qualités, susceptibles de progresser rapidement avec l'aide de l'insémination artificielle qui prend actuellement une grande extension en Suisse.

La Société Vaudoise des Vétérinaires fera tout son possible et insistera auprès de ses membres pour appuyer les efforts des autorités dans ce sens; elle favorisera en particulier au maximum l'activité générale et de testage du sous-centre vaudois d'insémination artificielle, qui travaille en liaison étroite avec le centre régional de Pierrabot/Neuchâtel. Elle agira de même à l'égard de toute éventuelle initiative des secteurs officiels ayant pour but l'augmentation de la productivité des animaux, quelle que soient leur race et leur origine.

La Société Vaudoise des Vétérinaires connaît le désarroi de nombreux éleveurs qui doivent gagner leur vie en majeure partie avec la production de lait dans des conditions souvent peu favorables dont ils ne sont pas responsables. Si la situation actuelle devait persister, elle estime ne plus pouvoir à l'avenir lier ses membres en ce qui concerne les problèmes créés par les initiatives paysannes individuelles autrement que par les règles déontologiques et l'éthique professionnelle.

Veuillez agréer, Monsieur le Conseiller Fédéral, l'assurance de notre très haute considération,

Pour la SOCIÉTÉ VAUDOISE DES VÉTÉRINAIRES :

Le Comité :		La C.I.P. :	
Le président :	Le secrétaire :	Le président :	Le secrétaire :

Figure 1: La lettre ouverte au Conseiller Fédéral Hans Schaffner.

Comment cette lettre a-t-elle été accueillie?

Si le Conseiller Fédéral ne répond pas dans un premier temps (ce qui serait coutumier de sa part quand il est mécontent, selon notre confrère Dapples, Administrateur d'alors de la SVS), nous avons reçu rapidement et de façon générale des messages de profonde satisfaction, voire de soulagement, en provenance de nombreux confrères, de quantité d'éleveurs et de différents autres milieux. Parmi les courriers reçus, le Premier assistant du Prof. Andres de Zürich, le Dr Gloor, nous gratifie d'un «heureusement qu'il y a des Romands en Suisse pour faire avancer les choses», le Dr Schnorf, propriétaire et Directeur de Veterinaria AG à Zürich, fait part de sa pleine approbation, alors qu'un docteur de l'Université de Lausanne salue l'unité et le bon esprit d'une société professionnelle qui réussit à entraîner l'adhésion de ses organes représentatifs pour un engagement public de cet ordre. Pourtant, nous avons aussi enregistré des réactions défavorables: d'abord, de façon indirecte, des milieux dirigeants de la race Simmental qui se félicitaient, dans le même temps dans la presse, des progrès et des promesses qu'offrent cette race. Par-ci, par-là, on nous a accusés de mettre de l'huile sur le feu. Enfin, à notre étonnement, et malgré les explications que notre

confrère Dapples, acquis à nos vues, a multipliées à l'intention du comité de la SVS, celui-ci a manifesté son mécontentement face à notre initiative et ceci en particulier sur le contenu du dernier paragraphe de la lettre où nous écrivons «si cette situation devait persister, etc.». A travers ces lignes, le Comité suisse entrevoit la déliquescence de l'intégrité professionnelle des vétérinaires vaudois, sur le point de passer in corpore à l'illégalité. La commission de la SVS pour le Centre de Pierrabot croit devoir envoyer, le 16 juillet, une circulaire aux vétérinaires cantonaux des six cantons dépendants de ce centre (avec copie à notre Société) pour faire part de sa position ferme pour le maintien strict de la légalité par les vétérinaires. Nous réagissons par lettre du 8 août auprès de la SVS.

Il faut ce courrier explicatif pour qu'une réunion ait lieu début septembre à Lausanne entre le bureau de la SVS (composé du Président Messerli, du Vice-Président Rohrbasser, du Président de la Commission de zootechnie, le Prof. Weber, et de l'Administrateur Dapples) et notre comité. Après un début de discussion d'une grande intensité, les malentendus sont progressivement dissipés. Nous avons d'abord dû

insister sur la position psychologique pour le moins inconfortable du praticien, en face du propriétaire de bétail de contrebande qui lui fait confiance, puis montré l'ampleur du mouvement des paysans progressistes, son niveau étonnant d'organisation et ses façons de procéder. Nous avons enfin mis l'accent sur le danger d'épizooties que représenterait le retrait de la collaboration des vétérinaires dans une situation illégale en grand développement, malgré les interventions de la gendarmerie, des douaniers, du tribunal d'Orbe et les amendes énormes infligées par les douanes*, voire la prison du Bois-Mermet et une balle tirée par un douanier dans le mollet, pour M. Milo Candaux, le leader du «Groupe de Romainmôtier». La séance se termine dans une bonne atmosphère et en plein accord sur les points fondamentaux: le Président Messerli promet de parler de suite de cet aboutissement au Directeur de l'Office Vétérinaire Fédéral, le Prof. Nabholz, et de susciter une prise de position de la SVS pour une intervention auprès des Autorités fédérales dans la même ligne que nous, lors de sa prochaine séance de comité. Nous confirmons ces résolutions par lettre du 14 septembre.

Mais les événements vont se précipiter! La SVS n'aura pas eu le temps de se manifester auprès du Conseiller Fédéral Schaffner (elle le fera un peu plus tard), avant l'émergence de mouvements politiques tels, la mise à l'ordre du jour de la cession de septembre du Grand Conseil Vaudois du problème de l'élevage bovin, une intervention subséquente des Chefs de départements cantonaux de l'agriculture auprès de la Confédération, une prise de position en faveur des paysans progressistes des Groupements Patronaux Vaudois, et surtout avant, même si elle est encore trop restrictive à nos yeux, une première décision fondamentale du Conseil Fédéral le 23 septembre 1966. Celle-ci autorise, dès le 17 octobre, l'importation de semences de taureaux testés montbéliards par les soins du Centre de Pierrabot, en vue de l'insémination d'animaux de notre race Tachetée rouge (Simmental).

Malgré cette remarquable avancée politique et, maintenant, le plein accord de la SVS pour notre initiative SVV de «lettre ouverte», il apparaît que nous devons encore en rendre des comptes auprès de certains de nos membres, toujours dubitatifs. Nous le faisons dans le cadre de notre Assemblée Générale du 29 octobre 1966. Il m'échoit de présenter un rapport à ce sujet. En six pages dactylographiées, plus les annexes, je passe en revue la situation dégradée du moment, ses violences collatérales, comme les interrogations de plus en plus pressantes du public et des médias; puis je reprends en six points les conditions qui ont conduit des paysans, considérés jusqu'à maintenant comme la fraction stable de la population et qui ne se seraient jamais imaginés dans un rôle grave de contrevenants

quelques années auparavant, à en arriver là! Abordant la situation des vétérinaires, je souligne que, plus que tout autre à la campagne, les praticiens vivent les problèmes de leurs clients et souffrent avec eux. N'y a-t-il pas aussi, à la longue, un risque de dissociation dans le comportement des différents confrères? Les organes responsables de notre société doivent-ils alors prendre parti et le cas échéant condamner des confrères au risque d'amener une scission dans notre profession?

Assortie de félicitations et d'un large contentement pour son retentissement, l'initiative «lettre ouverte SVV», ainsi qu'une relance de M. le Conseiller Fédéral Schaffner pour une réponse à cette lettre, sont alors approuvées par l'assemblée.

Ainsi retardée durant plusieurs mois par la position négative initiale de la SVS, puis par le besoin précité d'explications de certains membres de la SVV, cette relance au Conseiller Fédéral est faite le 8 décembre 1966. Nous y expliquons une nouvelle fois pourquoi, face à la gravité de la situation, l'opinion des membres de la SVV spécialement concernés par les activités clandestines des paysans apparaissait à nos yeux de la plus haute importance pour lui et sur l'urgence qu'il y avait de trouver des solutions. Nous y évoquons ensuite la lettre que la SVS lui a écrite entre temps, en mettant l'accent sur le danger d'épizootie que fait planer sur le cheptel suisse la contrebande d'animaux. Nous saluons comme il se doit la décision du Conseil fédéral du 23 septembre pour l'importation de semences, mais, comme nous savons que des importations clandestines de vaches se poursuivent avec intensité, nous exprimons que cette décision est trop restrictive et insuffisante pour rétablir la situation, qu'elle fait ainsi courir le risque de leur continuation et que, de ce fait, elle est en retard d'un échelon. En effet, comme on l'a vu, les éleveurs qui ont commencé par importer du sperme se sont rapidement rendus compte qu'ils arriveraient plus vite au but en reconstituant leur élevage avec des animaux vivants déjà sélectionnés, d'abord des veaux, puis de plus en plus de vaches.

Cette fois, nous recevons une réponse datée du 24 janvier 1967 et signée par le Conseiller Fédéral Schaffner lui-même. Après avoir noté en son début «Nous préférons... un échange de correspondance à la formule de la lettre ouverte à laquelle nous refusons

* Le montant de l'amende fixé au départ pour l'ensemble des contrevenants s'élevait, suivant les témoignages recueillis, entre Fr. 600 000.00 et Fr. 1 680 000.00. Après avoir transigé au cours d'une séance large des différents «acteurs», le montant final a été ramené entre Fr. 240 000.00 et Fr. 650 000.00, toujours suivant les témoignages, à payer dans les 30 jours.

en principe de répondre», il explique et argumente sur la position qu'a prise le Conseil Fédéral et sur sa vision pour le futur. Cette réponse se termine par les considérations suivantes: « nous avons l'impression qu'actuellement encore les agriculteurs ne sont pas suffisamment renseignés de manière objective. Nous serions reconnaissants à votre société de nous aider dans cette tâche... Le vétérinaire praticien en contact journalier avec le paysan est particulièrement prédestiné pour informer exactement les agriculteurs.» Entre temps, dans la brèche ouverte par les dispositions fédérales se crée officiellement une nouvelle fédération, la Fédération des Sélectionneurs de Bétail Bovin (FSBB). Pour la promotion de la Montbéliarde elle rassemble progressivement à côté des paysans progressistes du début, quantité d'éleveurs fribourgeois, neuchâtelois et quelques jurassiens. Malgré son statut légal qui sera d'ailleurs contesté jusqu'en juin 1967, elle engage des inséminateurs et, tout en devant passer par la FSIA pour l'obtention de semence importée, elle est plus rapide qu'elle pour assurer l'insémination du bétail de ses membres dès fin octobre 1966.

Conséquences pour l'élevage et réflexions finales

Pourtant, si la pratique d'inséminations selon la nouvelle prescription fédérale commence à fonctionner, l'ordre est loin d'être rétabli. Comme nous le pressentions fortement, « la guerre des vaches » n'est pas terminée: il y a eu trop de frustrations, d'exacerbation des passions, de pertes financières. Même si cette dite « guerre » est d'une nature particulière, comme tous les conflits elle a apporté et apporte encore de graves dérives dans les temps qui suivent. Sans qu'il soit actuellement facile de mettre une date précise sur certains des événements survenus, vu le black out qui leur a été appliqué à partir d'un certain moment et les témoignages recueillis souvent contradictoires, il faut malheureusement mentionner le plastiquage de divers bâtiments officiels, tels ceux de la Direction des douanes de Lausanne, de la douane du Creux-Vallorbe, du Service des autos, celui de l'entrée du tunnel ferroviaire du Mont-d'Or (dont l'origine n'a cependant jamais été prouvée), des menaces anonymes. Le personnel du Service Vétérinaire Cantonal et de l'Institut Galli-Valerio (instances restées parfaitement neutres) s'est relayé jour et nuit, pendant quelques semaines, pour surveiller leur bâtiment. On a aussi parlé de mises sur écoute de diverses personnes, y compris de vétérinaires.

Ainsi, malgré la mise en oeuvre d'une procédure d'accommodement des douanes pour les vaches importées clandestinement identifiées dans les étables,

des démonstrations de force des paysans ont encore lieu en 1967 et de façon plus discrète en 1968. Cette procédure des douanes consiste en une séquestration de l'animal par la Confédération jusqu'au paiement d'une amende (de l'ordre de son demi-prix suisse) et des frais d'importation avec l'icha. Il y a près de 1000 vaches ainsi séquestrées vers fin 1966 et les évaluations du 17 septembre 1966 de l'ingénieur agronome Louis Rossier font état de 2000 bovins qui ont franchi clandestinement la frontière du Jura, auxquels il faut ajouter quelques milliers de vaches inséminées par du sperme de contrebande. Concernant les démonstrations de force évoquées, mentionnons le forçage/provocateur de la douane du Creux-Vallorbe qui se produit en mai 1967 avec un troupeau de 12 vaches. Le troupeau descend dans le lit de la rivière La Jougnez et traverse la frontière juste en dessous du bâtiment des douanes; des coups de feux sont tirés mais personne n'est blessé. Les vaches seront saisies peu après et abattues (ce passage a fait l'objet d'un film reconstituant l'événement). Un peu plus tard, un troupeau plus important de 42 vaches, cloches au cou, passera la frontière à travers champs dans la même région. Les animaux interceptés près de Ballaigues seront refoulés.

Pourtant, malgré les événements particulièrement douloureux survenus après 1966, nous devons revenir à notre propos en relation avec les vétérinaires vaudois et la législation agricole, en soulignant l'importance du deuxième semestre de cette année 1966. En dépit de nos considérations sur la décision fédérale de septembre, jugée comme très insuffisante, elle tourne une grande page de la politique agricole, et ceci dans les mois qui suivent notre initiative SVV. Elle marque aussi la fin d'une sorte de sacralisation des races bovines « nationales » qui avaient connu par le passé de belles heures de notoriété méritée à l'étranger. Avons-nous eu raison d'intervenir avec notre « lettre ouverte »? Aurions-nous dû faire autrement? Avec le recul, nous restons dans les mêmes sentiments que ceux du départ, animés par une sorte d'impératif qu'il y avait de faire quelque chose, quelles qu'aient pu être les réactions. Enfin, notre action a-t-elle joué un rôle significatif dans le changement de politique intervenu? Il est bien sûr difficile de quantifier son effet, compte tenu, d'abord de l'ambiance d'alors liée au poids des actions paysannes, puis des interventions politiques et celle de l'association patronale mentionnées, qui ont précédé la décision fédérale. Nous croyons cependant pouvoir répondre positivement, tant il est vrai, qu'au delà de notre action directe auprès du Conseil Fédéral, nous avons senti autour de nous comme une libération des consciences pour des revendications multiples et justifiées depuis longtemps (avec parfois les excès évoqués), puis reçu de nombreux échos de ce qui se mettait aussi en oeuvre pour

tendre, avec une plus large ouverture légale, vers une régénération de la compétitivité de l'élevage bovin en Suisse.

Remerciements

Je tiens à remercier vivement mon confrère, M. Bernard Nicod de Moudon, pour ses observations et ses suggestions concernant mon texte, ainsi que les différentes personnes qui m'ont apporté leur témoignage.

Bibliographie

Archives de l'hebdomadaire La Terre Vaudoise (devenu Agri) pour l'année 1966.

Archives personnelles.

Benoît E.: «Histoire de la guerre des vaches», Imprimerie Bron SA, Le Mont-sur-Lausanne, le 15 mars 1986.

Feuille d'Avis de Lausanne du 23 mai 1966, les autres quotidiens lausannois du 24 mai 1966 et les journaux de la presse agricole du 28 mai 1966.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale de la SVV du 29 octobre 1966 avec le rapport sur la «lettre ouverte» présenté à cette occasion, ainsi que les courriers y relatifs.

Témoignages oraux «d'acteurs» encore vivants.

Adresse de correspondance

Dr Edmond Leresche, Chemin du Bré 9/CP 177, CH-1023 Crissier

Enregistrement: 3 october 2005

Accepté: 10 october 2005